

SÉANCE DU 5 MAI 2021

DÉCISION N° 2021 / 68 / ZFE+ LYON / 1

PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS (ZFE+) LYON (69)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission d'avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et à développer la participation du public,
- vu le courrier et le dossier annexé en date du 27 avril 2021 de Monsieur Bruno BERNARD, Président de la métropole de LYON, demandant à la CNDP de garantir la concertation relative à l'amplification de la zone à faibles émissions de la métropole de LYON, portant sur les périmètres, les échanciers, le cadre dérogatoire et les mesures d'accompagnement à mettre en place et l'adaptation des modalités de cette concertation à la diversité des publics,
- vu la décision 2021 / 66 / MISSIONS CONSEILS ET AVIS / 1 du 5 mai 2021, précisant les conditions d'exercice des missions de conseils et d'avis et recommandations, prévues à l'article L.121-1,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :


Article 1 :

Messieurs Jean-Louis LAURE et Jacques ROUDIER sont désignés garants pour édicter des recommandations à caractère méthodologique relatives à l'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) de la métropole de LYON.

Article 2 :

Messieurs Jean-Louis LAURE et Jacques ROUDIER remettront leurs recommandations à caractère méthodologique à la CNDP à l'échéance de cette mission.

La Présidente



Chantal JOUANNO